Dépêche 01/02

RTT des gardiens-concierges : réunion à la DG le mardi 29 janvier 2002

Suite à la réunion du 15 décembre, que nous qualifions dans le compte rendu de « réunion pour rien » puisque tout était déjà bouclé et que rien n'était négociable, la DG nous propose une réunion le 29 janvier.

La CFDT a pour sa part fait remonter les protestations et la colère des personnels. Attendre fin décembre pour annoncer des modalités de mise en œuvre de la RTT entraînant une perte de rémunération d'environ 3 600 F par mois (chiffrage CFDT sur la base du PBO 2000) relève de la provocation !

L'absence de logement individuel pour le gardien remplaçant, les astreintes et un travail de nuit non rémunéré pour le gardien qui habite sur place militent pour des solutions négociées. Le décret spécifique qui prévoit l'absence de compensations lorsque l'agent est logé sur place doit trouver des assouplissement selon les réalités du terrain.

La mise en œuvre d'une RTT, qui modifie de fait le régime de remplacement des gardiens, doit faire l'objet d'un dispositif d'accompagnement garantissant le niveau de rémunération des personnels.

La CFDT portera ces revendications le 29 janvier.

Courriel : impots@finances.cfdt.fr **Site internet : http://www.cfdt-finances.org**
Téléphone : 01 53 72 73 05 - Télécopie : 01 42 02 49 91